Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202261-20251127-251127_02-DE

N°251127-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 11 **Votants :** 12 **Procurations** :2

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, MOLLE Anabelle, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, DUBUIS Carole, LE GAC Bernard, LE CORRE Marie-Josée

ABSENCES : LE BRAS Yvon, LESTIC Marie-Thérèse, BARRE Gérard, LE QUELLEC Laurent

POUVOIRS : M. BARRE Gérard donne pouvoir à Mme DUBUIS Carole, M. LE QUELLEC Laurent donne pouvoir à Mme L'ANTHOEN Michelle.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le maire ne prend pas part au débat ni au vote, sort de la salle, car en lien avec l'association.

Monsieur Frédéric Thomas, adjoint aux sports, explique au Conseil Municipal que l'association des Archers de la Côte des Bruyères a fait une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de 11 cibles mobiles pour un montant de 8 865 € dans l'objectif d'améliorer la sécurité des adhérents et le fonctionnement du club.
Le montant de la subvention demandée n'est pas précisé.

VU le courrier de demande l'association en date du 30 octobre 2025

VU l'avis favorable de la commission finances du 14 novembre 2025

Il est proposé de verser aux Archers de la côte des Bruyères la somme de 1000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 VOIX POUR,

ACCEPTE le versement de la somme de 1000 € à l'association des archers de la Côte des Bruyères

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025 au compte 65748

Fait à PLOUMILLIAU, les jours, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LE CARLUER Marie-Philomène